

Une nouvelle publication

Sous le titre Aspects, la Division Presse et Information du CICR a publié, en septembre, le premier numéro d'une publication amplement illustrée. Destinée d'abord au public suisse — qui soutient largement le CICR de ses dons — elle paraîtra deux fois par an, en langues française et allemande.

Le dessein poursuivi est de présenter un éventail des activités du CICR et d'illustrer l'œuvre accomplie par celui-ci en faveur des victimes en temps de guerre. Cette première livraison en apporte un vaste témoignage, comme on le constate par la diversité des sujets inscrits au sommaire, qui vont d'une description de la tâche d'un délégué du CICR dans la jungle au Laos jusqu'au rôle du CICR en Afrique. Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le texte dans lequel le Chef de la Division de la logistique du CICR, M. Ch. Ammann, expose les débuts et le développement d'une action de secours.

Une action de secours démarre...

Les combats font rage. Il y a des blessés en grand nombre, mais les hôpitaux sont désorganisés, le personnel sanitaire n'est pas suffisant, les stocks de médicaments sont épuisés. L'aide du Comité international de la Croix-Rouge est requise. Comment va-t-il organiser son action de secours d'urgence ?

Depuis plus de cent ans que les délégués du CICR se rendent sur les champs de bataille, ils savent quels sont les besoins de première nécessité. Il faut rapidement apporter sur place du plasma ou du substitut de sang, des instruments de transfusion, des antibiotiques et des médicaments tels que les spasmolytiques, les narcotiques et les sédatifs, du matériel de pansement, enfin, des instruments chirurgicaux.

Lorsque le CICR ne reçoit des Parties au conflit aucune liste de besoins, il compose les premiers envois de secours d'assortiments standard qui permettront de soigner une bonne centaine de blessés grièvement atteints.

Pour être efficace, un tel envoi doit être accompagné par un délégué-médecin, voire une équipe médicale. Celle que le CICR envoie sur place, avec l'autorisation des Parties au conflit, se compose généralement d'un chirurgien, d'un assistant, d'un anesthésiste, d'une infirmière ou d'un infirmier et d'une infirmière instrumentiste. Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer sur place les besoins et de dresser pour Genève un premier bilan de la situation. En effet, celle-ci est très souvent confuse du fait des événements qui se déroulent dans la violence, et il n'est pas toujours aisé de savoir quels sont les hôpitaux qui fonctionnent encore, sur quelle infrastructure sanitaire locale le CICR peut compter. Les équipes de la Croix-Rouge devront-elles travailler dans les locaux de fortune, ou faut-il acheminer immédiatement des hôpitaux de campagne complets et autonomes, comprenant bloc opératoire, matériel chirurgical, personnel et même vivres pour 15 jours ?

Ce travail préliminaire ne se fait que lentement: il est difficile d'obtenir des nouvelles, d'évaluer le nombre de blessés, les besoins en médicaments. Il est difficile aussi de transmettre ces informations à Genève. Toutefois, le CICR attend que son équipe de reconnaissance ait envoyé son premier rapport pour élaborer un plan d'action précis.

L'ampleur des souffrances dépasse parfois les forces du Comité international. Dans ce cas, il fait appel au public par le canal des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les télex du CICR crépitent, et, quelques heures plus tard, dans de nombreux pays, des stocks de secours sont constitués, du personnel sanitaire est mobilisé. Les maillons de la chaîne se forment pour aboutir à une action d'envergure, coordonnée par le CICR. Celle-ci peut être de plus ou moins longue durée, axée sur les soins médicaux ou sur la distribution de vivres, sur la fourniture de logement ou de vêtements aux victimes. D'après ces indications, il sera possible à chaque Société nationale d'annoncer à Genève sa contribution: l'une mettra à la disposition du CICR des équipes médico-sociales, l'autre du personnel administratif, des spécialistes des transports ou encore des techniciens en radiocommunications.

Le CICR indique à ses « correspondants » dans son message d'appel toutes les précisions techniques et pratiques nécessaires. Par exemple, s'il s'agit de nourrir une population éprouvée, les produits seront choisis en fonction de l'alimentation locale et le personnel sera instruit quant à la manière d'apporter son aide selon les conditions qu'il rencontrera sur place.

Les envois sont tout aussi méticuleusement préparés : des instructions sont données pour les adresses, l'emballage, les voies de transport (avion, bateau, chemin de fer, camion). Sans oublier la mention « Croix-Rouge » qui permet d'obtenir des franchises de douanes, des réductions de frais de port et une priorité pour les formalités d'importation. Sur la base des informations reçues, un plan d'action est dressé. On travaille jour et nuit à Genève. Pendant ce temps, sur le terrain, les délégués du CICR sont aussi sur la brèche. Parallèlement à l'action proprement dite, il faut également s'occuper de la protection des équipes, de l'organisation du travail. Pour cela, il est nécessaire de contacter les autorités civiles et militaires et de conclure ainsi, avec les Parties au conflit, des accords qui régleront toute l'activité de secours. La distribution de vivres, par exemple, peut faire l'objet de programmes qui sont signés par tous les belligérants. C'est ainsi que le CICR passe de la phase d'urgence à la coordination d'une action de secours qui peut s'étendre sur une période plus ou moins longue.
